

Département du territoire
et de l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

33/4

Madame Doris Leuthard
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
3003 Berne

Réf. : JMZ/mm

Lausanne, le 13 JAN. 2015

Procédure d'audition du projet de modification de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement - Réponse du Canton de Vaud

Madame la Conseillère fédérale, *chère Doris*

Vous nous avez soumis en procédure d'audition un projet de révision de l'ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement.

Selon le rapport explicatif, il s'agit d'adapter dite ordonnance, à la suite de l'adhésion par la Suisse à la convention d'Aarhus (convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement).

Cette ratification implique d'élargir la liste des installations soumises à étude d'impact, ainsi que de la description des effets sur l'environnement, ce que propose le projet.

La consultation n'a suscité aucun commentaire particulier.

Le Canton de Vaud approuve par conséquent le projet présenté en l'état et n'a aucune remarque particulière à formuler.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ambrus

J. de Quattro

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat